

Nombre de membres afférents

SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

L'an deux mille onze, le jeudi dix-sept février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence FLEURY, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés : Gabriel VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX

Secrétaire de séance : Monique MARTY

Date de la convocation : 04/02/2011

Date d'affichage : 04/02/2011

1) Contrat CUI - BOUSQUET Quentin

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a la possibilité de reconduire un nouveau contrat CUI à M. Quentin BOUSQUET pour une période de 6 mois.

Monsieur le Maire énumère les avantages de ce type de contrat. Il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à 10 voix pour**, 2 voix contre, 3 abstentions :

- **D'EMBAUCHER** M. Quentin BOUSQUET sous Contrat Unique d'Insertion à compter du 1^{er} mars 2011 pour une durée de 6 mois et à 35 heures de travail hebdomadaires.
-
- **D'ASSURER UNE FORMATION PROFESSIONNELLE à M. BOUSQUET Quentin** auprès des entreprises locales.
- **D'EMBAUCHER M. BOUSQUET Quentin à l'issue du contrat CUI.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE DE Mme Anne BOUTIE

Par délibération du 13 janvier 2011, suite au départ à la retraite de Madame Anne BOUTIE le 31 janvier 2011, le Conseil municipal a confié le service de la cantine à Madame Béatrice CARRASCO à compter du 1^{er} février 2011.

Par conséquent, Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de fermer le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe qu'occupait Madame Anne BOUTIE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fermer le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe de Madame Anne BOUTIE à compter du 1^{er} février 2011.

3) TRACE DE L'AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE (zone impactée).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune est concernée par le projet de cette infrastructure. La zone impactée se situe du Pujol à Aupillac.

Monsieur le Maire souhaite que les élus prennent connaissance du tracé et de la zone impactée. Après débat, il s'avère que les riverains pourraient souffrir de nuisances sonores et visuelles.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à 15 voix pour :**

- **DE DEMANDER la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour limiter l'impact sonore et visuel de cette autoroute pour les riverains de FREJEVILLE.**

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Monsieur le Maire propose aux conseillers de demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de la construction des vestiaires s'élève à **130 000.00 € HT** soit **155 480.00 € TTC**.

Ce projet peut bénéficier de l'octroi d'une subvention à hauteur de 25 % de 130 000 € HT. La subvention pourrait s'élever à **32 500 €**.

Ce projet est inscrit au budget primitif communal 2011. Il sera financé par le FDT, le CNDS, le FRI et les fonds propres communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 15 voix pour :**

- **de DEMANDER l'octroi d'une subvention au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).**

5) Schéma départemental de coopération intercommunale : positionnement

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Considérant que, compte tenu du nombre d'habitants, compte tenu des compétences mises en œuvre et compte tenu de sa gestion financière saine, la Communauté de Communes du Pays d'Agout n'est pas directement concernée par la réforme des intercommunalités,

Considérant tout de même la possibilité que la Communauté de Communes du Pays d'Agout soit concernée par ricochet d'autres structures qui seraient dans l'obligation d'évoluer,

Considérant aussi la nécessité d'anticiper l'évolution de nos territoires et celle de se rapprocher d'autres intercommunalités pour permettre un meilleur service à la population,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes réunions qui ont été organisées par la CCPA avec les Communautés de Communes voisines en présence de chaque maire afin que les élus puissent bénéficier d'un maximum d'informations sur ces territoires pour pouvoir envisager un éventuel rapprochement avec eux. Il fait une synthèse des rencontres organisées avec la CC du Pays de Cocagne, avec la CC du Laurécois, avec la CC du Sor et de l'Agout et avec le SESCO.

Il présente ensuite le document réalisé par des étudiants de Science Po Toulouse pour l'Association des Maires du Tarn qui proposent deux scénarii de cartes des intercommunalités du Tarn. Monsieur le Maire précise tout de même que pour la CC du Pays d'Agout, un seul scénario est proposé et celui-ci projette le rapprochement de trois intercommunalités qui sont : CC Pays d'Agout, CC du Laurécois et CC du Pays de Cocagne.

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée de se positionner sur leur volonté dans le cadre du nouveau découpage des intercommunalités dans le Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à 9 voix pour la fusion CCPA-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COCAGNE ;
- accepte à 4 voix pour la fusion CCPA-COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR-AGOUT-COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE COCAGNE.
- accepte à 1 voix pour la fusion CCPA-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS.
- accepte à 1 voix pour la fusion CCPA-COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE COCAGNE.
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à la CCPA.

6°) OBJET : INTERDICTION DE STATIONNEMENT PLACE RENE CASSIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en matière de sécurité, le stationnement doit être réglementé comme suit :

Il sera interdit de stationner sur la voie communale N°1 à l'entrée de la place René CASSIN :

- devant le presbytère et le monument aux morts sur une longueur de 20 mètres,
- devant les N°9 et 11 de la place René CASSIN, sur une longueur de 20 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité de mettre en place cette réglementation.**

Autorise Monsieur le Maire, à prendre l'arrêté nécessaire à la mise en place de cette réglementation.

7) DON de Monsieur Christophe DUBOIS à la Commune.

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de trois mille euros (3000 €) à la commune au profit de trois associations communales par Monsieur Christophe DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Principal 2010 au compte 7713 et il sera reversé comme suit :

- 1000 € à la Société de Chasse de Frèjeville (compte 6574)
- 1000 € au Comité des Fêtes de Frèjeville (compte 6574)
- 1000 € à l'Association Sportive et Culturelle de Frèjeville (compte 6574).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don et de le répartir au profit des associations sus-citées.

QUESTIONS DIVERSES

- Numérotation de la Doumérié et de Rousselis réalisée
- Projets école : ils seront étudiés lors de la prochaine réunion
- WC handicapés à la Salle de sport : les membres du CCAS sont d'accord pour les financer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quarante-cinq.